

Orsay

PÉRIMÈTRE SCOLAIRE

SECTEUR MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE MONDÉTOUR

Sont surlignées en vert les rues de la zone tampon qui concerne l'affectation dans les écoles maternelles du Centre et de Mondétour.

Le principe des zones tampons est le suivant : les familles dont les adresses de résidence sont situées au sein d'une zone tampon peuvent être affectées à l'une ou l'autre des écoles associées à la zone. Ce choix est opéré en fonction des effectifs constatés dans les écoles. Ces affectations sont décidées, après examen des préférences manifestées par les familles, en concertation entre les directeurs des écoles concernées et la commune. Une carte donne à voir la zone, constituée des deux territoires entourés de rouge.

Seules seront concernées par la mise en œuvre de la zone tampon les familles procédant à une nouvelle inscription scolaire au sein des écoles maternelles concernées. Les familles domiciliées dans la zone tampon et ayant déjà un enfant accueilli au sein d'une de ces deux écoles maternelles verront leurs autres enfants accueillis dans la même école.

A	B	C
Alfred Pohn (place et allée) Andre Chenier (rue)	Beau Site (rue du) Bellevue (rue de) Bleuets (avenue des) Bois Persan (avenue du) Bois du Roi (rue et chemin du) Bois de la Cyprenne (allée du) Boissière (villa) Bures (avenue de)	Chênes (avenue des) Chiraz (allée de) Circulaire (rue) Concorde (avenue de la) Coquelicots (avenue des) Cottages (avenue des) Cure d'air (avenue de la) Cyprenne (chemin de la)
D	E	F
Dimancherie (rue de la)	Epargne (avenue de l') Epi d'Or (avenue de l') Escaliers des Ullis Esterel (avenue de l')	Fauvettes (avenue des) Ferme (rue de la) Fraisiers (avenue des)
G	H	I
Grand Mesnil (avenue du) Guyadier (place)	Hamadan (allée d') Hirondelles (avenue et impasse des)	Ispahan (allée d')

SECTEUR MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE MONDÉTOUR

J	K	L
Jean Jaurès (rond point et avenue)	Kanuméra (allée de)	Louis Scocard (rue) à partir du n°14 (Pair) à partir du 29 (impair)
M	N	O
Maréchal Joffre (avenue du) Mondétour (Boulevard de) Montjay (avenue de) Montlhéry (rue de)		Orée du Bois (allée de l') Orsay (avenue d')
P	Q	R
Panorama (avenue du) Pâquerettes (rue des) Pasargadès (allée de) Persepolis (allée de) Pierre et Marie Curie (rue) Pierrots (avenue des) Pinsons (avenue des) Platanes (avenue des) Pommiers (rue des) Pont des Sapins (chemin du)		Roitelets (rue des) Rond point (voie du)
S	T	U
St Jean-de-Beauregard (avenue de) Sources (rue des) Suze (place de)	Tennis (allée des) Tisfoune (allée de) Trois fermes (rue des)	Ulis (villa des)
V	W	X
Verger (rue du) Villeziers (avenue de)		



SECTEUR MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE

A	B	C
Alexandre Dumas (rue) Alexandre Fleming (rue) André Maginot (rue) Archangé (rue) Avenir (rue de l')	Bocage (rue du) Boursier (rue) Bouvêche (allée de la) Butte (rue de la)	Cèdre (rue du) Chartres (rue de) Chemin de Fer (passage du) Cordiers (ruelle des) Courtaboeuf (rue de)
D	E	G
Dubreuil (Boulevard)	Elisa Desjobert (rue) Ernest Lauriat (rue) Escaliers de la Gare (rue des) Espérance (rue de l')	Georges Clémenceau (rue) Guy Mocquet (rue)
H	J	K
Hûcheries (rue des) Huit Mai (place du)	Jean Teillac (rue)	Kempen (place)
L	M	N
Lacs (avenue des) Launay (rue) Léon Croc (rue et passage) Lorris Junec (rue) Louis Clément Faller (allée) Louis Scocard (rue) du 1 au 27 (impair) du 2 au 12 (pair) Lycée (rue du)	Mademoiselle (rue) Mail (rue du) Maréchal Foch (avenue du) Marie-Thérèse (avenue) Mesanges (rue des)	Nicolas Tarkoff (place)

Orsay

SECTEUR MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU CENTRE

O	P	R
Oiseaux (rue des) Orgeval (rue d')	Parc (rue du) Paris (rue de) Parrat (avenue) Pierre Delarue Nouvellière (rue) Prairie des Iles (rue de la)	République (Place de la) Rocher (chemin du) Rond Point (rue du) Ruisseau (rue du)
S	T	V
Saint-Laurent (avenue) Séquoïa (domaine du) Serpente (rue)	Terrasse (boulevard de la)	Val d'Orsay (rue du) Verrier (rue) Villas Naudé (rue des) Yvette (rue de l')



SECTEUR MATERNELLE DE MAILLECOURT ET ÉLÉMENTAIRE DU GUICHET

Sont surlignées en jaune les rues de la zone tampon qui concerne l'affectation dans les écoles maternelles du Guichet et de Maillecourt.

Le principe des zones tampons est le suivant : les familles dont les adresses de résidence sont situées au sein d'une zone tampon peuvent être affectées à l'une ou l'autre des écoles associées à la zone. Ce choix est opéré en fonction des effectifs constatés dans les écoles. Ces affectations sont décidées, après examen des préférences manifestées par les familles, en concertation entre les directeurs des écoles concernées et la commune. Une carte donne à voir la zone, constituée des deux territoires entourés de rouge.

Seules seront concernées par la mise en œuvre de la zone tampon les familles procédant à une nouvelle inscription scolaire au sein des écoles maternelles concernées. Les familles domiciliées dans la zone tampon et ayant déjà un enfant accueilli au sein d'une de ces deux écoles maternelles verront leurs autres enfants accueillis dans la même école.

A	B	C
Alain Fournier (rue)	Bellay (allée du)	Châteaufort (rue et sentier de)
Alfred de Musset (rue, du 60 au 66)	Bossuet (rue)	Christine (rue)
Aristide Briand (rue, à partir du 76 et du 65 au 41)	Buffon (rue)	Clément Marot (rue)
	Buisson (Chemin et Passage du)	Cordes (chemin des)
		Corniche (rue de la, côté impair)
D	F	G
Descartes (allée)	Fenelon (rue)	Gâtines (rue et impasse des)
	Florian (rue)	
	François Villon (allée)	



SECTEUR MATERNELLE DE MAILLECOURT ET ÉLÉMENTAIRE DU GUICHET

J	L	M
Jean Froissard (allée)	Lamartine (rue) Libernon (rue du) Lozère (rue de)	Maillecourt (rue de) Montaigne (allée et rue)
P	R	T
Pascal (rue) Pont de Pierre (rue du)	Rabelais (allée) Racine (rue) René Paillole (impasse)	Troche (rue de la)

SECTEUR MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU GUICHET

Sont surlignées en jaune les rues de la zone tampon qui concerne l'affectation dans les écoles maternelles du Guichet et de Maillecourt.

En bleu les rues de la zone tampon qui concerne l'affectation dans les écoles maternelles du Centre et du Guichet.

En rose les rues de la zone tampon qui concerne l'affectation dans les écoles maternelles du Centre, du Guichet et de Maillecourt.

Le principe des zones tampons est le suivant : les familles dont les adresses de résidence sont situées au sein d'une zone tampon peuvent être affectées à l'une ou l'autre des écoles associées à la zone. Ce choix est opéré en fonction des effectifs constatés dans les écoles. Ces affectations sont décidées, après examen des préférences manifestées par les familles, en concertation entre les directeurs des écoles concernées et la commune. Une carte donne à voir la zone, constituée des deux territoires entourés de rouge.

Seules seront concernées par la mise en œuvre de la zone tampon les familles procédant à une nouvelle inscription scolaire au sein des écoles maternelles concernées. Les familles domiciliées dans la zone tampon et ayant déjà un enfant accueilli au sein d'une de ces deux écoles maternelles verront leurs autres enfants accueillis dans la même école.

A	B	C
Abreuvoir (rue de l')	Bois (avenue des)	Champs des Cordes (sentier du)
Alfred Kastler (rue)	Bois des Rames (chemin du)	Charles de Gaulle (rue)
Archimède (allée d')	Bois des Rames (rue du)	Charles Gounod (rue)
Aristide Briand (rue, du 2 au 74 et du 1 au 63)		Châteaufort (chemin de)
Aubrac (allée de l')		Chevreuse (rue de)
		Colline (rue de la)
		Corbeville (chemin de)
		Coteau (allée du)
D	E	F
De Lattre de Tassigny (avenue)	Etienne Bauer (rue)	Fond du Guichet (rue du)
Doyen Joseph Peres (rue du)	Florian (rue)	Francis Perrin (rue)
	François Villon (allée)	François Leroux (rue)
		Fred Kasler (rue)

SECTEUR MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DU GUICHET

G	J	L
Galilée (allée)	Jean-Claude Arnoux (allée)	Lavoisier (allée)
Général Duchesne (rue du)	Jacques Monod (rue)	
Gouttière (chemin de la)	Jean Rostand (rue)	
Guichet (rue du)		
Guilloterie (allée de la)		
M	N	P
Madagascar (sente de)	Nicolas Copernic (allée et rue)	Pacaterie (rue de la)
Marc Godard (rue)	Nicolas Appert (rue)	Planches (avenue des)
Merisier Noir (chemin du)		Pont de Pierre (rue du)
Mûriers (impasse des)		Portiques (allée des)
		Pythagore (allée de)
S	V	
Sablons (avenue et rue des)	Vaubien (rue)	
Saules (rue des)	Verdun (rue et impasse de)	
	Versailles (rue de)	
	Vignes d'Orsay (sentier des)	
	Villebois Mareuil (rue)	
	Voie Verte (rue de la)	